

**RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE
ADMINISTRATION COMMUNALE DE FOREST**

Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal

Présents

Nadia El Yousfi, *Présidente* ;
Charles Spapens, *Le Bourgmestre* ;
Alain Mugabo Mukunzi, Simon De Beer, Françoise Père, Oumnia Berrahal, Saïd Tahri, Fatima Zohra El Omari, Jacyara Farias de Azevedo, Flo Flamme, *Échevin(e)s* ;
Marc-Jean Ghysseles, Marc Loewenstein, Ahmed Quartassi, Mariam El Hamidine, Alitia Angeli, Dominique Goldberg, Cédric Pierre, Séverine De Laveleye, Maud De Ridder, Francis Dagrín, Stéphane Peycker, Dominique Gillard, Michel Claise, Liesbeth Goossens, Zakaria Yaakoubi, Gilles Martin, Rokia Bamba, Margaux Aggujaro, Eitan Bergman, Elvis Kola, Sébastien Gillard, Teresa Vetter, Charles-Bernard Potelle, Marie Poulaert, Rizalva dos Santos Deville, Sophie Michez, Antoine Lebessis, *Conseillers communaux* ;
Betty Moens, *Secrétaire communale*.

Séance du 18.02.25

#Objet : Motion réaffirmant le soutien plein et entier au maintien des six zones de police en Région bruxelloise(à la demande de monsieur Michel CLAISE, monsieur Pierre De Permentier, conseillers communaux) #

Séance publique

AFFAIRES GÉNÉRALES

Secrétariat

Vu l'Accord de majorité Arizona qui annonce la fusion des 6 zones de police de la Région bruxelloise en une seule ;

Vu l'Accord de majorité Arizona qui annonce « un nouveau modèle simple de financement pour les zones de police locale, remplaçant la norme KUL actuelle avec pour objectif d'accorder à chaque zone de police locale, en tenant compte de la spécificité propre, les moyens lui permettant d'offrir des services de police de base équivalents et adéquats » sur base « d'une clé de répartition réalisable et responsable » sans que ces moyens ne soient chiffrés ;

Vu que l'Accord de majorité Arizona annonce la fusion des zones de police uniquement pour la région de Bruxelles, où les zones sont déjà parmi les plus grandes du pays (les six zones bruxelloises figurant dans le top 12 des plus grandes zones du pays, avec une moyenne par zone supérieure à 200.000 habitants, contre 65.000 au niveau national);

Vu l'expression de la Conférence des bourgmestres de la région de Bruxelles du 22 janvier s'opposant à la fusion des zones ; Considérant à cet égard que le système de six zones de police participe à la logique de proximité en faisant remonter des informations locales aux niveaux de pouvoirs supérieurs et en répondant aux réalités propres à chaque zone ; mais aussi que la police de proximité présente une plus-value considérable dans la lutte contre la criminalité ;

Considérant le sous-financement chronique historique des zones de police bruxelloises et son impact sur les dotations communales ;

Considérant que la norme KUL de financement des zones de police bruxelloises n'a plus été actualisée depuis 2001 alors que la population bruxelloise a depuis lors cru de près de 20% et qu'elle ne tient pas compte des éléments propres à la Région bruxelloise (trafic routier, criminalité urbaine, activité nocturne et de week-end plus importante, dimension internationale plus importante) ; qu'à cet égard, en 2023, une enquête de Bruxelles Pouvoirs Locaux (BPL) a révélé que le système actuel désavantageait la Région-

Capitale ;

Considérant que la norme KUL conduit à un sous-financement annuel compris au minimum entre 10 et 12% pour les six zones de police bruxelloises ;

Considérant que le financement du projet de fusion des six zones de police bruxelloises reste un sujet de préoccupation majeure. Que, bien que l'accord gouvernemental fédéral prévoit un nouveau modèle de financement, les détails concrets de ce nouvel modèle de financement demeurent particulièrement flous ;

Considérant les défis en matière de sécurité, et spécifiquement des effets du grand-banditisme et du narcotrafic, auxquels les bruxelloises et bruxellois, comme les habitant.es d'autres grandes villes du pays, sont confronté.es ;

Considérant la mise en garde du procureur général et du procureur du Roi de Bruxelles contre la fusion des zones de police dans le contexte actuel, estimant que ce n'est pas le bon moment ;

Considérant l'absolue nécessité d'investir dans la police de proximité sur le territoire de la région, et spécifiquement de la zone Midi ;

Considérant que l'Accord institutionnel pour la Sixième Réforme de l'État du 11 octobre 2011 ne prévoit pas de fusion des zones de police bruxelloises mais l'encouragement d'une mutualisation de certains services administratifs des zones de police ;

Considérant que les initiatives de coopération interzones existantes, telles que la mutualisation de certains services administratifs, les protocoles de coopération pour la gestion négociée de l'espace public, le maintien de l'ordre et la lutte contre la criminalité, ainsi que les réunions régulières des chefs de corps, démontrent déjà une synergie utile entre les zones de police bruxelloises;

Le Conseil communal de Forest :

- demande aux futurs gouvernements fédéral et régional de garantir un refinancement structurel des forces de police bruxelloises, que ce soit via la révision de norme KUL actuelle ou via le nouveau modèle de financement à établir, en tenant compte de la réalité locale et des défis sécuritaires spécifiques à la région et des besoins des communes, en encourageant et en soutenant le renforcement des initiatives de coopération interzones existantes, notamment en matière de formation, d'achats groupés, de partage d'expertise et de ressources spécialisées, afin d'améliorer l'efficacité opérationnelle tout en préservant les avantages du modèle de police de proximité ;
- ← demande qu'une concertation approfondie soit menée avec les pouvoirs locaux afin de garantir une prise en compte des réalités du terrain, des besoins des communes et des garanties financières nécessaires avant tout type de réforme, à poursuivre les discussions avec les bourgmestres des 19 communes et les chefs de corps des six zones bruxelloises quant à la sécurité renforcée en Région bruxelloise en mettant en avant l'importance d'une police de proximité ;
- met en garde contre les risques d'une réforme qui pourraient affecter la police de proximité, en particulier dans les zones où la présence policière est essentielle au maintien de la sécurité et du lien avec les citoyens ;
- appelle à ce que toute réforme fasse l'objet d'une analyse approfondie de son impact sur les moyens humains et matériels, et qu'elle réponde aux besoins spécifiques des communes et de leurs habitants.

37 votants : 37 votes positifs.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE.

Par le Collège :
La Secrétaire,
(s) Betty Moens

La Présidente,
(s) Nadia El Yousfi

POUR EXTRAIT CONFORME
Forest

Par le Collège :
La Secrétaire,

Pour le Bourgmestre,
L'Echevin-délégué,

Betty Moens

Charles Spapens